

ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS

Déclaration

Je, soussigné (e), déclare que si mon établissement reçoit une charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, mon établissement s'engage à:

- Respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion énoncés dans le programme.
- Assurer un accès et des opportunités égales et équitables aux participants actuels et potentiels de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.
- Garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits (basés sur le système européen de transfert et d'accumulation de crédits - ECTS) obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant une mobilité mixte.
- Ne facturer aucun frais, en cas de mobilité de crédit, aux étudiants mobiles entrants pour les frais de scolarité, l'inscription, les examens ou l'accès aux installations de laboratoire et de bibliothèque.
- Assurer la qualité des activités de mobilité et des projets de coopération tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- Mettre en œuvre les priorités du programme:
 - o En prenant les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la gestion de la mobilité numérique conformément aux normes techniques de l'initiative de la carte d'étudiant européenne.
 - o En promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement dans toutes les activités liées au programme.
 - o En encourageant la participation au programme de ceux qui ont moins d'opportunités.
 - o En promouvant l'engagement civique et en encourageant les étudiants et le personnel à s'impliquer en tant que citoyens actifs avant, pendant et après leur participation à une mobilité ou un projet.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE MOBILITÉ

Avant la mobilité

- Veiller à ce que les procédures de sélection des activités de mobilité soient équitables, transparentes, cohérentes et documentées.
- Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue des cours sur le site Internet de l'institution bien avant les périodes de mobilité, de manière à être transparent pour toutes les parties et permettre aux étudiants mobiles de faire des choix bien informés sur les cours qu'ils suivront.
- Publier et mettre à jour régulièrement des informations sur le système de notation utilisé et les tableaux de répartition des notes pour tous les programmes d'études. Assurez-vous que les étudiants reçoivent des informations claires et transparentes sur les procédures de reconnaissance et de conversion des notes.
- Effectuer la mobilité dans le but d'étudier et d'enseigner uniquement dans le cadre d'accords préalables entre établissements. Ces accords établissent les rôles et responsabilités respectifs des différentes parties, ainsi que leur engagement à partager des critères de qualité dans la sélection, la préparation, l'accueil, le soutien et l'intégration des participants mobiles.
- Veiller à ce que les participants mobiles sortants soient bien préparés pour leurs activités à l'étranger, y compris la mobilité mixte, en entreprenant des activités pour atteindre le niveau de compétence linguistique nécessaire et développer leurs compétences interculturelles.
- Veiller à ce que la mobilité des étudiants et du personnel soit basée sur un contrat d'apprentissage pour les étudiants et un contrat de mobilité pour le personnel validé à l'avance entre les établissements ou entreprises d'envoi et d'accueil et les participants mobiles.

- Fournir un soutien actif aux participants mobiles entrants tout au long du processus de recherche d'un logement.
- Fournir une assistance liée à l'obtention de visas, le cas échéant, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Fournir une assistance liée à l'obtention d'une assurance, si nécessaire, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Veiller à ce que les étudiants connaissent leurs droits et obligations tels que définis dans la charte des étudiants Erasmus.

Pendant la mobilité

- Assurer un traitement académique égal et la qualité des services aux étudiants entrants.
- Promouvoir des mesures garantissant la sécurité des participants mobiles sortants et entrants.
- Intégrer les participants mobiles entrants dans la communauté étudiante au sens large et dans la vie quotidienne de l'établissement. Encouragez-les à agir comme ambassadeurs du programme et à partager leur expérience de mobilité.
- Fournir des mesures de mentorat et de soutien appropriées aux participants mobiles, y compris à ceux qui recherchent une mobilité mixte.
- Fournir un support linguistique approprié aux participants mobiles entrants.

Après la mobilité

- Fournir aux étudiants mobiles entrants et à leurs établissements d'origine des relevés de notes contenant un dossier complet, précis et opportun de leurs réalisations à la fin de leur période de mobilité.
- Veiller à ce que tous les crédits ECTS obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant la mobilité mixte, soient pleinement et automatiquement reconnus comme convenu dans le contrat d'apprentissage et confirmés par le relevé de notes / certificat de stage. Ils doivent être transférés sans délai dans les dossiers de l'étudiant, sont comptabilisés dans le diplôme de l'étudiant sans aucun travail ou évaluation supplémentaire de l'étudiant et doivent être retracés dans le relevé de notes de l'étudiant et le supplément au diplôme.
- Assurer l'inclusion d'activités de mobilité d'études et / ou de stages satisfaisantes dans le dossier final des réalisations des étudiants (le supplément au diplôme).
- Encourager et soutenir les participants mobiles à leur retour pour agir en tant qu'ambassadeurs du programme, promouvoir les avantages de la mobilité et s'engager activement dans la construction de communautés d'anciens élèves.
- Veiller à ce que le personnel soit reconnu pour ses activités d'enseignement et de formation entreprises pendant la période de mobilité, sur la base d'un accord de mobilité et conformément à la stratégie institutionnelle.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES PROJETS DE COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

- Veiller à ce que les activités de coopération contribuent à la réalisation de la stratégie institutionnelle.
- Promouvoir les opportunités offertes par les projets de coopération et fournir un soutien pertinent au personnel et aux étudiants intéressés à participer à ces activités tout au long de la phase de candidature et de mise en œuvre.
- Veiller à ce que les activités de coopération conduisent à des résultats durables et à ce que leur impact profite à tous les partenaires.
- Encourager les activités d'apprentissage par les pairs et exploiter les résultats des projets

de manière à maximiser leur impact sur les individus, les autres institutions participantes et la communauté académique dans son ensemble.

À DES FINS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

- Veiller à ce que la stratégie institutionnelle à long terme et sa pertinence par rapport aux objectifs et aux priorités du programme soient décrites dans la déclaration de politique Erasmus.
- Veiller à ce que les principes de la Charte soient bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.
- Utiliser les «lignes directrices ECHE» et «l'auto-évaluation ECHE» pour assurer la pleine mise en œuvre des principes de la présente Charte.
- Promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme, ainsi que leurs résultats.
- Affichez bien cette charte et la déclaration de politique Erasmus correspondante sur le site Web de l'établissement et sur tous les autres canaux pertinents.

Au nom de l'institution, je reconnais que la mise en œuvre de la charte sera contrôlée par les agences nationales Erasmus + et qu'une violation des principes et engagements ci-dessus peut entraîner son retrait par la Commission européenne.

Au nom de l'institution, je m'engage à publier la déclaration de politique Erasmus sur le site internet de l'institution.

Représentant légal de l'institution

Signature du représentant légal de l'institution Mathias Bernard, Président de l'Université Clermont Auvergne



UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE
49, bd F. Mitterrand
CS 60032
63001 CLERMONT - FERRAND CEDEX 1

Dans les sections suivantes du formulaire de candidature, vous devrez expliquer comment votre établissement respectera les principes de la Charte si celle-ci est attribuée. Il est fortement recommandé de consulter [les lignes directrices ECHE](#) qui contiennent un certain nombre d'informations pour remplir votre candidature.

Veillez noter que votre agence nationale Erasmus + évaluera votre déclaration de politique Erasmus et vos réponses aux questions posées dans la candidature. L'Agence nationale Erasmus + se réserve le droit de demander plus d'informations sur vos activités et de proposer des mesures complémentaires, dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre des principes de la Charte par votre institution.

1. DÉCLARATION DE POLITIQUE ERASMUS

1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus

Dans cette section, vous devez cocher les activités Erasmus + couvertes par votre déclaration de stratégie Erasmus. Veuillez sélectionner les activités que votre EES entend mettre en œuvre pendant toute la durée du programme.

Erasmus Action clé 1 (KA1) – Mobilité à des fins d'apprentissage:

La mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur ☒

Erasmus Action clé 2 (KA2) - Coopération entre organisations et institutions:

Partenariats de Coopération et échanges de pratiques ☒

Partenariats pour l'Excellence – Universités Européennes ☒

Partenariats pour l'Excellence – Masters conjoints Erasmus Mundus ☒

Partenariats pour l'innovation ☒

Erasmus Action clé 3 (KA3):

Erasmus Action clé 3 (KA3) – Soutien à la réforme des politiques de développement et de coopération: ☒

1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie

Votre déclaration de politique Erasmus devrait refléter la manière dont vous aviez l'intention de mettre en œuvre Erasmus + après l'attribution de l'ECHE. Si vous souhaitez ajouter des activités supplémentaires à l'avenir, vous devrez modifier votre déclaration de politique Erasmus et en informer votre agence nationale Erasmus +.

Qu'aimeriez-vous réaliser en participant au programme Erasmus +? Comment votre participation au programme Erasmus + s'intègre-t-elle dans votre stratégie d'internationalisation et de modernisation institutionnelle?

(Veuillez réfléchir aux objectifs de votre participation. Veuillez expliquer comment vous pensez que la participation à Erasmus + contribuera à la modernisation de votre établissement, ainsi que l'objectif de construction d'un espace européen de l'éducation¹ et expliquer les objectifs politiques que vous avez l'intention de poursuivre).

L'Université Clermont Auvergne dispose d'un important historique et réseau de coopération internationale qui compte 450 partenaires et couvre tous les champs disciplinaires et zones géographiques. Ces coopérations, nouées sur la base de relations pédagogiques et scientifiques préexistantes, permettent d'organiser la mobilité de nos étudiants et de nos personnels dans un cadre contractuel et stratégique pour le rayonnement de notre établissement. En effet, la cartographie de nos partenariats internationaux trace les lignes de force de nos activités de formation et de recherche qui trouvent des intérêts communs et/ou complémentaires à l'échelle mondiale. Fort de sa dimension et de sa reconnaissance internationale au sein de divers classement (THE, Shanghai...), notre établissement a pour ambition de porter davantage de projets structurants dans le but d'améliorer la qualité et la pertinence de son offre de formation et de favoriser l'émergence de nouveaux projets d'excellence. Cette volonté se décline grâce et au travers de la participation de notre établissement aux 3 actions clés activités Erasmus +.

¹ Pour plus d'informations sur les priorités de l'Espace européen de l'éducation, telles que la reconnaissance, les compétences numériques, les valeurs communes et l'éducation inclusive, veuillez consulter le site Web suivant : https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-education-area_fr

De façon générale, nous mettrons la nouvelle programmation Erasmus à profit des objectifs d'internationalisation fixés dans notre contrat d'établissement. A savoir notamment :

- Favoriser l'émergence de grands programmes européens articulés en synergie avec les politiques de rayonnement territoriales pour faire face aux enjeux de société internationaux. A ce titre, notre établissement est candidat à l'obtention d'un projet d'université européenne pour lequel nous coordonnons un consortium d'établissements autour de la thématique « Mobilité durable ». Cette thématique est étroitement associée à l'identité de notre territoire et cette initiative européenne contribue pleinement au projet collectivement porté par notre établissement aux côtés des collectivités et entreprises locales et qui consiste à faire de Clermont-Ferrand un Pôle International d'Expertise en Mobilité Durable ;
- Soutenir la qualification de nos ressources humaines à l'appui du développement des mobilités internationales financées par le programme grâce à l'inscription de celles-ci au plan de formation des personnels et à la conduite d'appels à projets académiques de mobilité internationale entrante ou sortante des enseignants-chercheurs. Ceci, en complément de la stratégie Human Resources Strategy for Researchers (HRS4R) portée par notre établissement en lien avec sa cellule Euraxess, sa Direction de la Recherche et de la Valorisation et sa Direction des Ressources Humaines ;
- Développer encore davantage la mobilité européenne des étudiants en capitalisant d'une part sur les bons résultats obtenus dans le cadre du pilotage du consortium Erasmus Stages, lequel nous a permis d'être distingué en 2019 comme établissement français le plus actif sur la mobilité de stages Erasmus+, et d'autre part en consolidant nos collaborations pédagogiques autour de doubles diplômes ou diplômes conjoints intégrés à notre offre de formation. Ces initiatives sont un gage de qualité pour notre offre de formation dans la mesure où elles nous aident à construire des parcours de formation plus innovants et intégrant de l'enseignement multilingue. A ce titre, nos doubles-diplômes européens et nos deux masters Erasmus Mundus ont valeur d'exemple.
- Conforter l'attractivité de notre établissement en améliorant les conditions d'accueil et de vie des étudiants internationaux que nous accueillons grâce à la mise en place de l'initiative carte étudiante européenne prévue dès septembre 2020 et au maintien des dispositifs de parrainage existants.

Par ailleurs, l'Université Clermont Auvergne s'engage à mettre en œuvre les nouveaux principes de la Charte Erasmus et plus particulièrement à mener une réflexion stratégique sur le principe de mobilité mixte, grâce à l'initiation de nouveaux projets européens déposés dans le cadre des programmes Erasmus (projet de partenariat stratégique) et H2020 (projet COST).

Veuillez réfléchir aux actions Erasmus + auxquelles vous souhaitez participer et expliquer comment elles seront mises en œuvre dans votre établissement. Veuillez expliquer comment la participation de votre institution à ces actions contribuera à atteindre les objectifs de votre stratégie institutionnelle.

L'Université Clermont Auvergne est impliquée dans de nombreux projets européens, notamment dans le cadre d'Erasmus. Ces projets, dont le rythme est annuel ou pluri-annuel, sont accompagnés par la Direction des Relations Internationales et de la Francophonie et par la cellule Europe de l'établissement.

S'agissant de l'action clé 1, l'établissement pilote une convention de mobilité d'études, une convention de consortium pour la mobilité de stages, une convention de Mobilité Internationale de crédits et est impliqué dans deux Masters Erasmus Mundus, l'un en tant que coordinateur (Choréomundus) et l'autre en tant que partenaire (Gloped).

S'agissant de l'action clé 2, les projets en cours jusqu'en 2021 ou ayant été déposés récemment sont les suivants : Université européenne « Erasmob », capacity building « Herd », partenariats stratégiques « O-Health-Edu », « 3DTelC », « HILAR » et « VEKCOME ». Par ailleurs, l'établissement est porteur d'un Centre d'excellence Jean Monnet dénommé « Erasme ».

L'ensemble de ces projets couvrent des champs disciplinaires variés et permettent à notre établissement de renforcer ses partenariats avec les établissements impliqués, créant ainsi un réseau de coopération privilégié à partir de collaborations thématiques qui structurent notre politique de rayonnement européen et international. Ainsi, ces projets constituent l'un des fondements majeurs de notre stratégie internationale, en ce sens qu'ils permettent l'échange de bonnes pratiques et la mise en œuvre de projets innovants au service de la pédagogie, de la recherche et de la gouvernance de notre institution.

Quel est l'impact envisagé de votre participation au programme Erasmus + sur votre établissement?

Veuillez réfléchir aux objectifs, ainsi qu'aux indicateurs qualitatifs et quantitatifs dans le suivi de cet impact (tels que les objectifs de mobilité pour la mobilité des étudiants / du personnel, la qualité de la mise en œuvre, le soutien aux participants sur la mobilité, une implication accrue dans les projets de coopération (dans le cadre de l'action clé 2), durabilité / impact à long terme des projets, etc. Il est recommandé de proposer un calendrier indicatif pour atteindre les

objectifs liés aux actions Erasmus +.

S'agissant des participants au programme Erasmus + sont escomptés les impacts suivants à court et moyen termes:

- Le renforcement des compétences linguistiques, dont la progression chez les étudiants est notamment mesurée par l'utilisation de la plateforme OLS et chez les enseignants par le développement de cours offerts en anglais.
- L'acquisition de compétences transversales chez les étudiants participants au programme dont la mesure est réalisée dans le cadre d'une Unité d'Enseignement libre dénommée « Prépamobie » et qui s'appuie sur le référentiel européen AKI.
- Le développement de pratiques pédagogiques nouvelles en lien avec les échanges virtuels et l'internationalisation à la maison dont la mise en œuvre sera consolidée dans le cadre de plusieurs projets européens (Partenariat stratégique « Virtual Exchange for Key Competence Development in Higher Education » et projet COST NISlaH).
- Le partage au sein de la communauté universitaire d'une véritable culture européenne dont l'évaluation s'appuie sur le nombre de participants aux activités du programme et le nombre d'initiatives, culturelles, administratives ou pédagogiques, portées par des étudiants ou des personnels de l'établissement en faveur du programme.

S'agissant de l'institution pilotant le programme Erasmus+, sont escomptés les impacts suivants à moyen terme et long termes :

- L'amélioration continue de nos processus de mise en œuvre des projets de mobilité qui est mesurée à l'appui des résultats statistiques fournis dans les rapports d'évaluation annuels et qui sera garantie par la mise en place d'un groupe de suivi interne mobilisant prioritairement la Direction des Relations Internationales et la Direction de la Formation de l'établissement.
- Le renforcement des liens entre la Direction des Relations Internationales et la cellule Europe de l'établissement dont l'efficacité sera mesurée par la construction d'une stratégie européenne commune en faveur de la recherche et de l'enseignement.

S'agissant des partenaires externes de l'institution, sont escomptés les impacts suivants à moyen et long termes :

- Le renforcement des liens avec le secteur économique européen, via notamment le pilotage du consortium Erasmus Stages dont l'impact sera mesuré par la croissance du nombre de stages réalisés par nos étudiants.
- Le renforcement de l'attractivité de l'établissement, par la mise en œuvre de dispositifs d'excellence tels que les Masters Erasmus Mundus, les Mobilités Internationales de Crédits et la construction d'une université européenne, qui sera mesuré au regard de l'augmentation des flux entrants d'étudiants et de personnels internationaux.
- Le renforcement de la synergie d'actions avec les collectivités territoriales, adossé au portage d'une politique de rayonnement européen partagée avec la Région et la Ville, qui sera mesurée par le nombre de collaborations mutualisées ou de collaborations convergentes géographiquement et thématiquement.